

COMMUNAUTE FRANCAISE  
Le Ministre de l'Education

Place Surllet de Chokier, 15-17  
1000 BRUXELLES

20/20

18761 A44

Bruxelles, le 22.11.1995  
Le Ministre de l'Enseignement supérieur  
de la Recherche scientifique, de l'Aide  
à la Jeunesse et des Relations internationales  
"ATRIUM"  
Rue du Noyer, 211  
1040 BRUXELLES

- A Messieurs les Gouverneurs de Province;
- A Mesdames et Messieurs les Bourgmestres;
- Aux Membres de l'Inspection de l'Enseignement préscolaire et primaire ordinaire et spécial de la Communauté française;
- Aux Membres de l'Inspection de l'Enseignement préscolaire et primaire subventionné;
- Aux Vérificateurs de l'Enseignement préscolaire et primaire et de l'Enseignement spécial;
- Aux Chefs des établissements d'Enseignement supérieur pédagogique organisés ou subventionnés par la Communauté française;
- Aux Chefs des établissements d'Enseignement préscolaire et primaire ordinaire et spécial de la Communauté française;
- Aux Directions des écoles préscolaires et primaires ordinaires et spéciales de la Communauté française;
- Au Pouvoirs organisateurs et Directions des Ecoles préscolaires et primaires ordinaires et spéciales subventionnées;
- Aux centres psycho-médico-sociaux et aux Offices d'Orientation scolaire et professionnelle;

**Pour information :**

- Aux Associations des parents;
- Aux syndicats du personnel enseignant;
- Au Président et aux membres de la Commission de Rénovation de l'Enseignement fondamental.

**Objet :** Encadrement pédagogique des étudiants de 2ème et 3ème années, en stage dans l'enseignement fondamental ordinaire et spécial organisé ou subventionné par la Communauté française - Régularisation pour l'année scolaire 1993 - 1994

L'arrêté de l'Exécutif de la Communauté française du 3 septembre 1991 prévoit d'accorder une allocation d'encadrement pédagogique pour les membres du personnel qui accueillent des étudiants en stage dans l'enseignement fondamental ordinaire et spécial organisé ou subventionné par la Communauté française.

Cette allocation est destinée aux membres du personnel enseignant qui comptent une ancienneté d'au moins cinq ans dans la fonction de membre du personnel directeur et enseignant dans l'enseignement fondamental et qui ont rempli la mission d'encadrement pédagogique des stagiaires au cours de l'année scolaire 1993 - 1994.

Le montant de l'allocation est fixé à 400 francs par journée d'encadrement, y compris pour le mercredi. Le nombre de journées d'encadrement ne peut excéder quarante par année scolaire.

Par ailleurs, cette allocation n'est pas destinée aux membres du personnel titulaires d'une fonction de sélection ou mis en disponibilité par défaut d'emploi dans cette fonction.

Vous trouverez, en annexe, copie d'un formulaire à compléter par chaque membre du personnel concerné par la présente.

Ce document sera renvoyé pour le 15 mars 1995 à l'une des adresses suivantes :

1. pour les membres du personnel de l'enseignement préscolaire et primaire ordinaire et spécial organisé par la Communauté :

-Direction générale des Personnels, des Statuts et de l'Organisation administrative, Rue du Commerce, 68 A, 4<sup>ème</sup> étage, bureau 408, à 1040 BRUXELLES;

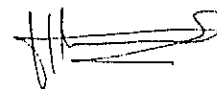
2. pour les membres du personnel de l'enseignement préscolaire et primaire ordinaire subventionné par la Communauté :

-Direction générale de l'Enseignement préscolaire et primaire, Quartier Arcades Bloc D, 3<sup>ème</sup> étage, Bureau 3534, boulevard Pachéco, 19, Boîte 0 à 1010 BRUXELLES;

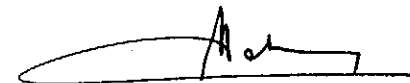
3. pour les membres du personnel de l'Enseignement préscolaire et primaire spécial subventionné par la Communauté :

-Direction d'Administration de l'Enseignement spécial, Av. des Arts, 19 A-D à 1040 BRUXELLES.

Nous vous remercions déjà de votre collaboration.



Philippe MAHOUX



Michel LEBRUN

**AGENT D'ENCADREMENT PEDAGOGIQUE DANS L'ENSEIGNEMENT  
FONDAMENTAL ORDINAIRE OU SPECIAL**

**ANNEE SCOLAIRE 1993 - 1994**

**ATTESTATION**

-----

ETABLISSEMENT : ..... (\*)

ADRESSE : ..... .COMMUNAUTE (\*)  
..... .COMMUNAL  
..... .LIBRE

certifie que (\*) M., Mme, Mlle.....  
.....

domicilié(e) : .....  
.....

n° de matricule .....

a accompli ..... jours d'encadrement pédagogique pour l'année scolaire 1993 - 1994. Cette mission s'est déroulée en collaboration avec l'Institut supérieur de Pédagogie,

sis, .....  
sis, .....  
sis, .....

NOM, PRENOM  
Date et signature

NOM, PRENOM  
Date et signature

NOM, PRENOM  
Date et signature

DIRECTEUR DE  
L'ETABLISSEMENT

DIRECTEUR(S) DE  
L'I.S.P.

MEMBRE DU  
PERSONNEL

DENOMINATION ET N° DE COMPTE  
DU MEMBRE DU PERSONNEL

(\*) biffer la mention inutile.